

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.004

L'An deux Mille Quatorze, le 13 février, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 février 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 février 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Bernard GIRAUD, M. Didier SIMONNET, Mme Marie-Noëlle PELTIER M. Didier BESSON, Mme Hélène LECOMTE, M. Gérard FILOCHE, Mme Véronique WILLMANN, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-José DAUZIDOU, adjoints,

M. Philippe CAU, M. Daniel COASSIN, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, Mme Jackie DUVERGER, M. Jacques LABIA, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Christelle MAIRE, M. Michel MERLE, Mme Huguette MONJOIN, M. Pascal RÉVOLAT, Mme Eva ROY, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Didier QUENTIN
M. Jacques GUIARD représenté par Mme Christelle MAIRE
M. Sauveur MEGLIO représenté par M. Bernard GIRAUD
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU

ETAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Mme Marie DESCHANP, Mme Geneviève DUMAS, M. Jean-Bernard PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITE

Dans l'attente des subventions définitives de 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	+ 300 000,00 €
- OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME	+ 250 000,00 €
- FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE EMILE ZOLA	+ 1 050,00 €
- CENTRE D'ARTS PLASTIQUES	+ 20 000,00 €
- DIVERTIMENTO	+ 20 000,00 €
- ECHANCRURES	+ 15 000,00 €
- ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB	+ 15 000,00 €
- ENTENTE ROYAN ST GEORGES HAND BALL	+ 20 000,00 €
- ROYAN SAUJON RUGBY	+ 20 000,00 €
- GARDEN TENNIS CLUB	+ 15 000,00 €
- VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN	+ 12 000,00 €
- DEFI DES PORTS DE PECHE DE ROYAN	+ 10 000,00 €
- EQUILIBRE	+ 20 000,00 €
- AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE ROYAN	+ 15 000,00 €
- ASSOCIATION GENERALE DE PONTAILLAC	+ 20 000,00 €
- ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHE CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCE ENVIRONNANTS (AIMCR+)	+ 20 000,00 €
- ROYAN SHOPPING - GROUPEMENT D'INTERET COMMERCIAL ET COMMUNAL (GICC)	+ 22 000,00 €

Ces subventions seront déduites du montant attribué lors du vote du Budget Primitif 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

Article 657362 - Fonction 520

- o CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE + 300 000,00 €

Article 65737 - Fonction 950

- o OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME + 250 000,00 €

Article 6574 - Fonction 20

- o FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE EMILE ZOLA + 1 050,00 €

Article 6574 - Fonction 30

- o CENTRE D'ARTS PLASTIQUES + 20 000,00 €
- o DIVERTIMENTO + 20 000,00 €
- o ECHANCRURES + 15 000,00 €

Article 6574 - Fonction 40

- o ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB + 15 000,00 €
- o ENTENTE ROYAN ST GEORGES HAND BALL + 20 000,00 €
- o ROYAN SAUJON RUGBY + 20 000,00 €
- o GARDEN TENNIS CLUB + 15 000,00 €
- o VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN + 12 000,00 €
- o DEFI DES PORTS DE PECHE DE ROYAN + 10 000,00 €

Article 6574 - Fonction 520

- o EQUILIBRE + 20 000,00 €
- o AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA
VILLE DE ROYAN + 15 000,00 €

Article 6574 – Fonction 5220

- ASSOCIATION GENERALE DE PONTAILLAC + 20 000,00 €

Article 6574 – Fonction 90

- ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCES ENVIRONNANTS (AIMCR+) + 20 000,00 €
- ROYAN SHOPPING - GROUPEMENT D'INTERET COMMERCIAL ET COMMUNAL (GICC) + 22 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 février 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD